

RÈGLEMENT

1 - L'Association Amici della Musica «Salvador Gandino» de Porcia (Pordenone – Italie) ouvre et organise le 36ème Concours International «Città di Porcia», du 10 au 15 Novembre 2026. Instrument: **Tuba**. Partenaires du projet: CIDIM - Comitato Nazionale Italiano Musica et Teatro "Giuseppe Verdi" di Pordenone.

2 - Le Concours est ouvert à tous les jeunes nés après le 01.01.1996, avec une limite d'âge de 30 ans. Les gagnants du premier prix des éditions passées sont exclus.

3 - Les documents qui suivent devront être annexés à la demande de participation:

a) Copie d'un document d'identification;

b) Curriculum vitae et artistique en bref;

c) Reçu du versement de € 75,00. Les frais d'entrée se compose de: 20,00 € comme frais d'adhésion et de € 55,00 comme une contribution pour participer à le concours.

Le versement peut être fait par virement au nom de: Ass.ne Amici della Musica "Salvador Gandino", INTESA SANPAOLO SPA, filiale de Milano; IBANCODE: IT46 B030 6909 6061 0000 0137 907 - BIC: BCITITMM. Le paiement doit préciser ce motif: "Frais d'adhésion 2026 et contribution pour la participation au Concours 2026".

Tous les paiements des honoraires et les frais seront à charge du donneur d'ordre.

4 - Les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables, sauf en cas d'annulation du Concours.

5 - A partir du 9 Novembre des pianistes accompagnateurs seront à disposition. Les horaires seront indiqués par l'organisation. Le Concours aura lieu au théâtre "Giuseppe Verdi" (sala del Ridotto), Viale Franco Martelli nr.2, Pordenone.

Les finalistes auront droit à une répétition le jour avant la finale. L'organisation se prendra charge d'accompagner les concurrents à l'endroit où aura lieu l'épreuve avec l'orchestre. Dans la ronde finale avec orchestre, les finalistes devront se présenter en tenue de concert.

PRIX:

Premier prix: € 9.500,00

Deuxième prix: € 5.000,00

Troisième prix: € 3.500,00

Prix du public: € 1.000,00

Prix du jeune jury: € 1.000,00

Le premier prix n'est pas divisible.

Tous les finalistes qui n'auront pas gagné auront droit à un prix de € 1.000,00 et à un diplôme (prix offerts par «Farmacia All'Igea Dott.Toffolo» et «Fondazione Giovanni Santin Onlus»). Les finalistes sont tenus d'assister à la finale avec l'orchestre, où ils recevront leur prix devant le public.

Le plus jeune concurrent de la Finale de Piano recevra un prix de € 500,00.

7- En ce qui concerne le passage de l'épreuve éliminatoire à la demi-finale et de la demi-finale à la finale avec piano, les candidats seront évalués à travers un vote du jury et une déclaration d'acceptation ou de non-admission. L'évaluation des candidats finalistes (première et deuxième finale) sera faite à travers un vote de 1 à 10 (exprimé en quart de points) et exprimé par chaque membre du jury sur une fiche. Le résultat final sera donné par la moyenne des votes de chaque jury, après avoir enlevé le plus haut et le plus bas. Le résultat sera donné par l'addition des deux épreuves finales.

8 - Un maximum de 10 (dix) concurrents seront admis à la demi-finale, de 5 (cinq) à la finale avec piano et de 3 (trois) à la finale avec orchestre.

9 -L'ordre d'exécution des épreuves est alphabétique, à partir d'une lettre tirée au sort à la fin des épreuves libres du 9 Novembre.

10 - Pendant toutes les épreuves du Concours, les concurrents devront être joignables, et sont priés d'informer le secrétariat de tout changement en temps utile, faute de participation aux épreuves.

11 - Le jury est composé de musiciens et de professeurs de réputation internationale.

12 - Le devoir du Président du jury est celui de coordonner les travaux en indiquant les critères d'évaluations choisis; le jugement du jury est sans appel.

13 - Dans le cas où un membre du jury aurait eu un rapport d'enseignement avec un ou plusieurs candidats dans les deux ans précédent le début des épreuves, il ne participera pas aux discussions et aux votes.

14 - Le Directeur Artistique donnera assistance aux travaux du jury mais sans aucun droit de vote.

15 - Toutes les phases du concours sont publiques. Un éventuel passage à la radio, à la télé ou même la publication d'un cd des épreuves ne comportera aucune reconnaissance de droits ou de rémunération.

16 - Les demandes de participation devront être envoyées, par e-mail ou lettre recommandée, avant le 3 Octobre 2026 (le cachet de la poste fait foi) à l'adresse suivante: Ass.ne Amici della Musica "Salvador Gandino", Villa Correr Dolfin, Via Correr 69 - 33080 Porcia Pn; e-mail: ass.gandino@iol.it – website: www.musicaporcia.it

17 - L'inscription au concours implique l'acceptation complète et sans condition de ce règlement. Avec la présentation de la demande d'inscription les concurrents donnent le consentement, selon la loi D.L. 30.06.2003, n.196 à l'utilisation des données personnelles pour l'accomplissement du concours et de sa relative promotion artistique.

18 - En cas de controverses éventuelles, le texte en italien sera le seul de référence.